

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le quatre décembre deux mil vingt-quatre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents Excusés : Jean-Philippe PEZET procuration à François COLLADO

Absents : Elsa KLAVUN

Date de convocation : 4 décembre 2024

Secrétaire de séance : François COLLADO

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
17	15	1	16

04 02 2024 Décision Modificative N° 2 du budget de la commune 2024

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

En section d'investissement, à la suite de la vente du véhicule Iveco, il convient de régulariser les écritures de cession en recettes au compte 024 et en dépenses au compte 2188 pour 2 000,00 €.

En section de fonctionnement, il convient d'inscrire des crédits au compte 64131 concernant un ajustement de dépenses de personnel pour 16 000,00 €. Cette dépense sera financée par des recettes au 6419 – Remboursements de rémunérations pour 9 600,00 €, au 73118 – Autres contributions directes pour 1 000,00 € et par une diminution des dépenses au compte 61358 – Locations autres pour 5 400,00 €.

En effet, diverses régularisations sont nécessaires dues notamment au remplacement d'un technicien.

À la suite de la transmission par le conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques de la liste des recettes restant à recouvrer, il convient par ailleurs d'inscrire des provisions pour créances irrécouvrable à hauteur de 6 300,00 €. Cette écriture d'ordre sera régularisée par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M14,
- Vu la délibération n° 01 04 2024 du conseil municipal du 25 mars 2024 adoptant le BP 2024 du budget communal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte la décision modificative n°2 du budget primitif communal telle que présentée ci-dessous :

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	RECETTES	DÉPENSES
R	F	ADMICASTEL	020	6419	013	ADMI	MAIRIE	REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	3 100,00	
R	F	ADMICASTEL	213	6419	013	ENSE	ECOLE	REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	3 440,00	
R	F	ADMICASTEL	020	6419	013	TECH	ATELIER	REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	3 060,00	
R	F	ADMICASTEL	020	73118	731	ADMI	MAIRIE	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 000,00	
D	F	ADMICASTEL	020	61358	011	ADMI	MAIRIE	AUTRES		-5 400,00
D	F	ADMICASTEL	020	64131	012	ATEL	ATELIER	REMUNERATIONS		16 000,00
R	I	ADMICASTEL	020	024	024	ADMI	MAIRIE	PRODUIT CESSION D'IMMOBILISATION	2 000,00	
D	I	ADMICASTEL	511	2188	21	ENVI	ESPACEVERT	AUTRES		2 000,00
R	I	ADMICASTEL	01	4912	040	FINA	MAIRIE	DEPRECIATION CPTÉ REDEVABLE BUDGETAIRE	6 300,00	
D	I	ADMICASTEL	845	2151	21	VDIV	VOIRIE	RESEAUX DE VOIRIE		6 300,00
R	F	ADMICASTEL	020	73118	731	ADMI	MAIRIE	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	6 300,00	
D	F	ADMICASTEL	020	6817	042	ADMI	MAIRIE	DOTATION DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANT		6 300,00
								TOTAL	25 200,00	25 200,00

DÉCIDE de constituer des provisions à hauteur de 6 300,00 €.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COLLADO

Le Maire,
Patrice DELHEURE

